

Christiane et Gérard GRIOCHE
11 rue de la Fontaine
59990-MARESCHEs
Tél : 06 10 10 32 38
gerard.griocche@orange.fr

SD + copie Pdt Dbs
Réponse à mini

Maresches, le 12 octobre 2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur

18 rue Chevray
59530- LE QUESNOY

C. C. P. M.
13 OCT. 2022
N° 1506134

Objet : PLUi de Maresches

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Mon épouse et moi-même avons récemment découvert que la partie en bordure de route de notre parcelle U1180 à Maresches, originellement classée en zone naturelle, a subitement été classée en « emplacement réservé » par l'ancienne municipalité dans le cadre du PLU le 27 août 2015.

Nous n'avions jamais été informés de cette décision. Cette façon de procéder sans la moindre concertation, fût-elle légale, a de quoi révolter, car elle constitue une atteinte à l'intégralité du droit de propriété.

Cette frange de la parcelle U1180, prise dans sa totalité, est encore plus près de la route que l'ensemble de la parcelle U1181, d'une contenance de 2 ares 55 centiares, où un logement précaire a été habité par une famille jusqu'en 1981.

L'emplacement choisi par le conseil municipal ne se justifie pas. Les habitations 1128 (propriété de Mr et Mme Jean-Loup Marousé), 1118 (propriété de Mme Michèle Stirbois) et 1910 (propriété de Mme Brigitte Membrée) sont équipées de places de parking privées. Les habitations situées de l'autre côté, vers la sortie du village, ont toutes une cour ou un garage.

Nous sollicitons en conséquence le rétablissement de cette frange en zone naturelle.

Nous vous prions, Monsieur le Commissaire Enquêteur, d'agréer l'expression de nos sentiments déferents.

